



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2020-139

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires de la Nièvre**

58-2020-12-15-004 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction  
Départementale des Territoires (4 pages) Page 3

58-2020-12-15-005 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction  
Départementale des Territoires en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir  
adjudicateur (4 pages) Page 8

Direction départementale des territoires de la Nièvre

58-2020-12-15-004

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la  
Direction Départementale des Territoires



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

—

**Le Directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté n° 58-2020-12-14-009 du Préfet de la Nièvre du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs

attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions, cette délégation prenant fin au 31 décembre 2020,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Virginie CORDILLOT, cheffe du bureau droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques, et M. Éric CAGNEAUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité, et M. Stéphane GEDOUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, et Mme Aude PELICHET, cheffe du bureau Milieux aquatiques, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole, et M. Xavier PETIT son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires, et Mme Marie-Pierre LAPOUGE son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Christelle GUILLON, adjointe au chef de l'agence territoriale de Château-Chinon pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Vincent POLNY, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du directeur adjoint ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les week-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la Direction

départementale des territoires de la Nièvre et inscrit dans le planning des astreintes, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du Directeur départemental des territoires, notamment :

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I – Titre II A.1 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus,
- le déclenchement du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée, en fonction du tour de rôle défini par le planning des astreintes de la Direction départementale des territoires, à chacune des personnes suivantes :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, cette délégation prenant fin au 31 décembre 2020,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Francis CLUZEL, chef du bureau planification, aménagement et mobilités,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Éric CAGNEAUX, adjoint au chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- M. Stéphane GEDOUX, adjoint à la cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole,
- M. Xavier PETIT, adjoint à la cheffe du service économie agricole,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires.

#### **ARTICLE 4 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

#### **ARTICLE 5 :**

Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

#### **ARTICLE 6 :**

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le **15 DEC. 2020**

Le directeur départemental,



Nicolas HARDOUIN



Direction départementale des territoires de la Nièvre

58-2020-12-15-005

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la  
Direction Départementale des Territoires en matière  
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur





**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

--

**Le Directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté n° 58-2020-12-14-009 du Préfet de la Nièvre du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 visé ci-dessus.

## ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière, cette délégation prenant fin au 31 décembre 2020,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et son adjoint, M. Stéphane GEDOUX,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et son adjoint, M. Éric CAGNEAUX,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires, et son adjointe Mme Marie-Pierre LAPOUGE,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers.

## ARTICLE 3 :

S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I. Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

## ARTICLE 4:

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

## ARTICLE 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

## ARTICLE 6 :

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 15 DEC. 2020

Le directeur départemental,  


Nicolas HARDOUIN

**ANNEXE I**

<b>Unités</b>	<b>Agents</b>	<b>Montant € HT Tous types de marché</b>
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	<b>Thomas GUERET</b>	<b>20 000</b>
	Marie-Pierre LAPOUGE	3 000
	Axel THIEULIN	3 000
Secrétariat général (SG) Cette délégation prenant fin au 31 décembre 2020,	<b>Christine LE METAYER</b>	<b>20 000</b>
	Sylvie POPINEAU	3 000
	Amélie DUCROT	3 000
	Frédérique DEGAS	3 000
	Sophie AVERADERE	3 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	<b>Samuel GUILLOU</b>	<b>20 000</b>
	Marie-Hélène CASTAGNE	3 000
	Francis CLUZEL	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
	Quentin LEGROS	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	<b>Camille GILLOT</b>	<b>20 000</b>
	Éric CAGNEAUX	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Elsa ALEXANDRE	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Sylvie LE BOUAR	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	<b>Odile BERTHELOT</b>	<b>20 000</b>
	Xavier PETIT	3 000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	<b>Muriel FILLIT</b>	<b>20 000</b>
	Stéphane GEDOUX	3 000
	Béatrice CHAREYRE	3 000
	Aude PELICHET	3 000

